

INIT. PRÉS.

PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE

INIT. SEC.

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil d'administration de la **RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE** tenue à l'hôtel de ville de Shawinigan (550, avenue de l'Hôtel-de-Ville), **le jeudi, vingt-et-unième jour du mois d'avril deux mille seize (21 avril 2016), DIX-HUIT HEURES (18 H)**, à laquelle sont présents:

Monsieur René Goyette, Président et Représentant de la Ville de Trois-Rivières

Monsieur Michel Angers, Représentant de la Ville de Shawinigan

Monsieur Claude Boulanger, Représentant de la MRC de Maskinongé

Monsieur Luc Dostaler, Représentant de la MRC des Chenaux

Monsieur Paul Labranche, Représentant de la MRC de Mékinac

Monsieur Jocelyn Isabelle, Substitut du Représentant d'office de la MRC de Maskinongé

ABSENTS

Monsieur Robert Landry, Représentant d'office de la MRC de Maskinongé

Monsieur Guy Simon, Représentant d'office de la MRC des Chenaux

QUORUM

Formant quorum, sous la présidence de **René Goyette**, Président et Représentant de la Ville de Trois-Rivières.

Rés.: 2016-04-4538

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par **MONSIEUR LUC DOSTALER**, Représentant de la MRC des Chenaux, appuyé par **MONSIEUR CLAUDE BOULANGER**, Représentant de la MRC de Maskinongé, et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente session qui se détaille ainsi :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Vérification du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Dépôt de la correspondance
5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 mars 2016
6. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 avril 2016
7. Placements liés à la fiducie environnementale du site de Champlain - Gestion post-fermeture
8. Fin de l'entente liée aux neiges usées de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès
9. Autorisation de signature d'un acte d'acquisition d'un terrain appartenant à Alain Massicotte
10. Renouvellement des assurances collectives

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

11. Autres sujets

- Compensations tenant lieu de taxes - Municipalité de Champlain

12. Période de questions

13. Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2016-04-4539

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL / SÉANCE ORDINAIRE DU
17 MARS 2016**

Il est proposé par **MONSIEUR JOCELYN ISABELLE**, Substitut du Représentant d'office de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR PAUL LABRANCHE**, Représentant de la MRC de Mékinac, et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil d'administration de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie tenue le 17 mars 2016.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2016-04-4540

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL / SÉANCE
EXTRAORDINAIRE DU 5 AVRIL 2016**

Il est proposé par **MONSIEUR MICHEL ANGERS**, Représentant de la Ville de Shawinigan, appuyé par **MONSIEUR LUC DOSTALER**, Représentant de la MRC des Chenaux, et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire des membres du conseil d'administration de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie tenue le 5 avril 2016.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2016-04-4541

**PLACEMENTS LIÉS À LA FIDUCIE ENVIRONNEMENTALE
DU SITE DE CHAMPLAIN - GESTION POST-FERMETURE**

Il est proposé par **MONSIEUR JOCELYN ISABELLE**, Substitut du Représentant d'office de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR CLAUDE BOULANGER**, Représentant de la MRC de Maskinongé, et résolu d'accepter l'offre de Fiducie Desjardins de modifier la politique de placement liée à la fiducie environnementale du site de Champlain et d'adopter la politique décrite à la lettre de Fiducie Desjardins datée du 22 mars 2016.

Il est également résolu d'autoriser la trésorière à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2016-04-4542

**FIN DE L'ENTENTE LIÉE AUX NEIGES USÉES DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉTIENNE-DES-GRÈS**

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

ATTENDU que l'entente relative à l'élimination des neiges usées de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès signée le 21 novembre 2011 se termine le 21 novembre 2016;

ATTENDU que cettedite entente ne prévoit aucune option de renouvellement;

ATTENDU que la Régie a besoin de l'aire ainsi libérée pour installer, tester et opérer des procédés d'abattement du zinc contenu dans le lixiviat des cellules d'enfouissement;

ATTENDU que la Régie a également besoin de l'aire ainsi libérée compte tenu de l'aménagement prochain de la phase II de l'entreprise Savoura (Serres Sagami);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR LUC DOSTALER**, Représentant de la MRC des Chenaux, appuyé par **MONSIEUR MICHEL ANGERS**, Représentant de la Ville de Shawinigan, et résolu d'informer la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès que l'entente relative à l'élimination des neiges usées de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès signée le 21 novembre 2011 se termine le 21 novembre 2016.

Il est également résolu d'informer le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques de la fin de ladite entente.

Adoptée

Le substitut du Représentant d'office de la MRC de Maskinongé, monsieur Jocelyn Isabelle, enregistre sa dissidence.

Rés.: 2016-04-4543

**AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN ACTE
D'ACQUISITION D'UN TERRAIN APPARTENANT À
ALAIN MASSICOTTE**

Il est proposé par **MONSIEUR PAUL LABRANCHE**, Représentant de la MRC de Mékinac, appuyé par **MONSIEUR CLAUDE BOULANGER**, Représentant de la MRC de Maskinongé, et résolu d'autoriser le greffier à signer, pour et au nom de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie, l'acte d'acquisition d'un terrain appartenant à monsieur Alain Massicotte joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Il est également résolu d'autoriser le greffier à signer tous documents afférents à cedit acte d'acquisition.

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2016-04-4544

RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES COLLECTIVES

ATTENDU la résolution 2015-01-4370 autorisant le renouvellement de la police d'assurances collectives des employés de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie, avec la compagnie d'assurance SSQ Groupe Financier, selon les termes et conditions offerts;

ATTENDU que cette police d'assurances collectives vient à échéance le 30 avril 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR MICHEL ANGERS**, Représentant de la Ville de Shawinigan, appuyé par **MONSIEUR JOCELYN ISABELLE**, Substitut du Représentant d'office de la MRC de Maskinongé, et résolu d'autoriser le renouvellement, le 1^{er} mai 2016, de la police d'assurances collectives des employés de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie, selon conditions soumises le 18 mars 2016 par la compagnie d'assurance SSQ Groupe Financier.

Il est également résolu d'autoriser la trésorière, madame Caroline Plouffe, à signer pour et au nom de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie les documents afférents au contrat d'assurances collectives.

Adoptée à l'unanimité

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

Rés.: 2016-04-4545

**COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES -
MUNICIPALITÉ DE CHAMPLAIN**

ATTENDU que la Régie a adopté et transmis à la Municipalité de Champlain la résolution 2015-04-4409 afin de conclure une entente basée sur le rapport d'évaluation de la firme Immovex Évaluateurs Agréés inc. daté du 20 octobre 2014 et du 25 novembre 2014 ;

ATTENDU que cette proposition d'entente visait à offrir une somme d'argent en contrepartie des services municipaux dont a bénéficié le site d'enfouissement de Champlain durant la période de janvier 2012 à février 2014 ;

ATTENDU que la Municipalité a refusé la proposition de la Régie par sa résolution numéro 2015-05-084 ;

ATTENDU que dans une lettre datée du 12 mai 2015 le président de la Régie répond à la résolution de la Municipalité en indiquant notamment que l'offre de la Régie demeure et que la seule autre municipalité ayant des « installations de système de traitement des déchets appartenant à la Régie... » est la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès et que l'offre faite à la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès est la même pour la période visée que celle faite à la Municipalité de Champlain ;

ATTENDU que dans cettedite lettre le président invite à noter que l'offre de la Régie à la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès rétroagira, s'il y a entente, au 13 janvier 2012 (résolution 2015-03-4396) ;

ATTENDU qu'il n'y a pas à ce jour d'entente entre la Régie et la Municipalité de Champlain ;

ATTENDU que la Municipalité de Champlain connaît depuis le ou vers le 27 février 2013, l'avis juridique de Me André Lemay daté du 27 février 2013 adressé à monsieur Mathieu Guimond de Servitech inc ;

ATTENDU que Me André Lemay indique notamment dans cet avis que les factures et leurs montants tenant lieu de taxes sont erronés compte tenu des exemptions dont bénéficie la Régie étant donné que ces exemptions fixent un plafond aux compensations réclamées afin que ces dernières n'excèdent pas la valeur des services « donnés et tarifés » ;

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR PAUL LABRANCHE**, Représentant de la MRC de Mékinac, appuyé par **MONSIEUR CLAUDE BOULANGER**, Représentant de la MRC de Maskinongé, et résolu de demander à la Municipalité de Champlain d'amender les factures transmises à la Régie afin que ces dernières soient conformes à la Loi et au plafond fixé aux compensations réclamées qui ne doivent essentiellement pas excéder la valeur des services « donnés et tarifés » à la Régie.

Il est également résolu d'informer la Municipalité de Champlain qu'à défaut d'amender ses factures, la Régie invite cette dernière à accepter la proposition d'entente transmise via la résolution 2015-04-4409 basée sur le rapport d'évaluation de la firme Immovex Évaluateurs Agréés inc. daté du 20 octobre 2014 et du 25 novembre 2014.

Il est également résolu d'informer la Municipalité de Champlain qu'à défaut d'amender ses factures ou d'accepter la proposition d'entente basée sur l'évaluation d'Immovex, la Régie invite la Municipalité de Champlain à négocier et à conclure une convention d'arbitrage afin qu'un arbitre puisse diligemment trancher l'ensemble du litige lié aux compensations de taxes réclamées pour le site d'enfouissement de Champlain, et ce, du mois de janvier 2012 à nos jours.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2016-04-4546

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par **MONSIEUR MICHEL ANGERS**, Représentant de la Ville de Shawinigan, appuyé par **MONSIEUR JOCELYN ISABELLE**, Substitut du Représentant d'office de la MRC de Maskinongé, et résolu de lever l'assemblée à dix-huit heures cinq minutes (18 h 05).

Adoptée à l'unanimité

PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE